



Piedmont, le \_\_\_\_\_ 2024

Municipalité de Piedmont  
**A/S : Madame Caroline Aubertin**  
Directrice générale et greffière-trésorière  
670, rue Principale  
Piedmont Québec J0R 1K0

**Objet : Demande d'accès à des documents détenus par la Municipalité**

---

Madame,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir les informations et/ou documents énumérés ci-dessous de l'emplacement suivant:

**Emplacement visé :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Faire parvenir les documents : par courrier  par courriel   
(Cochez la case appropriée)

Signature :	
Nom, prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

Je consens à l'utilisation de mes renseignements personnels pour répondre à ma demande d'accès à l'information

## FRAIS À PAYER

À jour au 1<sup>er</sup> janvier 2024  
Ce document a valeur officielle.

chapitre A-2.1, r. 3

### **Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels**

### **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

#### **SECTION II**

#### **DOCUMENTS DÉTENUS PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX**

**9.** Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal sont les suivants:

- a) 18,25 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident;
- b) 4,50 \$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan;
- c) 0,53 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;
- d) 0,45 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$;
- e) 3,65 \$ pour une copie du rapport financier;
- f) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants;
- g) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un referendum;
- h) 0,45 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g;
- i) 4,50 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite.

D. 1856-87, a. 9; D. 1844-92, a. 3.

**Initiales**